

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention à l'association 'Mam Cœur de Mam'Mouth'

Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association « Mam Cœur de Mam'Mouth » pour l'achat de matériel de motricité d'un montant total de 554,90 €.

Regroupées en association, deux assistantes maternelles ont créé une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) au 5 allée Julien Lemordant à Quimper. La création de la MAM « Mam Cœur de Mam'Mouth » permet aux deux assistantes maternelles d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et de proposer ainsi un autre mode d'accueil de la petite enfance à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil familial pour une capacité d'accueil de 8 places. L'association loue des locaux aménagés et adaptés à l'accueil des jeunes enfants sur le quartier du Corniguel.

La MAM a démarré son fonctionnement en décembre 2017. L'association souhaite acquérir du matériel de motricité. L'association sollicite une subvention de la ville de Quimper pour un montant de 554,90 € pour l'achat de ce matériel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 554,90 € à l'association « Mam Cœur de Mam'Mouth », pour son fonctionnement, pour l'année 2018.